l'engagement dans une colonie spéciale.

M. le commissaire du gouvernement. — Ce projet de décret sera envoyé incessamment au conseil d'Etat. Ce decret exigera pour l'engagement l'âge de 25 ans.

Un amendement de M. Gouzy, demandant un crédit supplémentaire pour le service d'aérostation militaire, est repoussé.

M. l'amiral Rieunier rappelle l'importance qu'il y aurait à achever la défense du fort Bayard et à terminer les travaux de Bizerte.

M. Gourd. — Est-il exact que M. le ministre de la guerre ait l'intention de licencier une grande partie des ouvriers des manufactures de l'Etat ?

M. le ministre de la guerre. — Ce n'est pas exact.

M. Allemane. — Je proteste contre la pratique qui consiste à maintenir en état d'activité des officiers généraux qui ont commandé en chef devant l'ennemi.

M. le ministre de la marine. — Je n'ai fait qu'appliquer la loi.

M. Allemane. — Il y a un général qui n'a jamais commandé en chef et qui, cependant, est maintenu en activité.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 45. sous la présidence de **M. Paul Deschanel.**

M. Chiché monte à la tribune pour déposer une proposition de loi tendant à réprimer les actes de corruption électorale commis par des membres du gouvernement.

L'orateur lit à l'appui de sa proposition une lettre adressée à un électeur girondin contenant une libéralité soi-disant obtenue aux démarches de de M. Surchamp auprès de MM. Waldeck-Rousseau, Jean Dupuy et Monis.

M. Charles Bernard — On est sûr de le trouver dans toutes ces sales histoires celui-là. (Rires).

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique, au nom du Gouvernement, demande le renvoi de la proposition à la commission du Suffrage universel.

L'urgence mise aux voix est repoussée par **294** voix contre **139.**

La Chambre adopte ensuite divers projets d'intérêt local.

MM. Etienne, Chautemps et Le Hérissé déposent une motion aux termes de laquelle la Chambre des députés sera representée aux obsèques de M. Ballay, ancien gouverneur de la côte occidentale de l'Afrique, par une délégation de 15 membres.

La motion est adoptée.

Le Budget des Colonies

On reprend la suite de la discussion du budget. L'ordre du jour appelle les chapitres réservés du budget des Colonies.

Sur le chapitre 35, **M. de Montebello** dit que 1000 officiers de l'armée métropolitaine ont été nommés dans l'armée coloniale, sans remplir les conditions exigées par la loi. Il faut que la loi soit respectée (Très bien, très bien!).

L'orateur appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité d'assurer la défense autonome des colonies.

Il faut fortifier l'Indo-Chine, dont les garnisons sont insuffisantes.

Il termine en demandant une réduction de 100 fr. à titre d'indication de la nécessité de supprimer les garnisons inutiles et d'amener la défense autonome des colonies. (Applaudissements).

M. Chautemps critique l'utilisation des officiers du genie en dehors de leur spécialité. Il se plaint de la mauvaise organisation de certaines installations militaires aux colonies, où l'on a entrepris des constructions inutiles et coûteuses. (Mouvements divers).

Il faudrait, en outre, compléter les cadres de l'armée coloniale.

L'orateur termine en préconisant la réorganisation de la défense générale des colonies, à la tête de laquelle il faut mettre un colonial. (Très bien, très bien).

M. Decrais, Ministre des colonies, répond aux orateurs que la question soumise à la Chambre est une question de mesure et d'entente entre son collègue de la guerre et lui.

On ne saurait pourtant exclure systématiquement des missions coloniales les officiers de l'armée métropolitaine. Quant à ceux envoyés, au point de vue de la défense de nos colonies, ils l'ont été sur l'avis du comité technique.

M. de Montebello. — Est-il vrai que ce comité n'ait été convoqué que deux fois en 15 mois? (Mouvements divers).

Le Ministre des Colonies. — Il se réunit chaque fois qu'il est nécessaire (Mouvement divers).

Les envois d'officiers de l'armée métropolitaine aux colonies ont été faits sur la demande de MM. Doumer, Charles Garnier et Ballay.

M. de Montebello vient répondre au ministre que la loi est la loi. Il faut la respecter et la réformer si elle est mauvaise.

L'orateur critique à nouveau les constructions faites aux colonies et au Tonkin en particulier par le génie, et propose une réduction de cent francs pour protester contre les violations de la loi sur l'armée coloniale.

M. Chautemps appuie ces observations.

M. Halgouët se prononce pour l'envoi d'officiers du génie métropolitain dans les colonies.

M. Le Hérissé. — Pourquoi ne pas s'adresser à l'artillerie coloniale?

M. Camille Pelletan fait observer que le *métier de l'artillerie n'est pas de construire des fortifications.* Il serait plus simple, plus logique de constituer dans l'armée coloniale un service spécial du génie.

M. Bienvenu Martin, rapporteur, dit que la commission repousse l'amendement.

M. de Montebello le retire.

Les chapitres 35, 36, 37 et 38 sont adoptés.

Sur le chapitre 39 l'amiral **Rieunier** critique le nombre trop élevé des fonctionnaires. Il y aurait des économies à réaliser.

Les chapitres 39 et 40 sont adoptés.

M. l'abbé Lemire dépose un amendement rétablissant le chiffre du gouvernement.

L'amendement est adopté par **321** voix contre **214.**

Le chapitre 41 est adopté.

Les Invalides de la marine

La Chambre aborde ensuite le budget des invalides de la marine.

M. Chastenet appelle l'attention du ministre sur la situation faite aux agents maritimes par la loi de 1898.

Un projet de loi existe, pourquoi ne pas le discuter, ou voter, du moins, des mesures transitoires?

M. Surcouf s'associe à ces observations.

M. de Lanessan, ministre de la marine. — Je suis à la disposition de la Chambre.

M. Chastenet. — Ce serait peut être difficile de faire aboutir maintenant une réorganisation d'ensemble. Je me réserve donc de proposer lors de la discussion de la loi des finances, les mesures transitoires nécessaires.

La caisse d'assurance

M. Camille Pelletan critique le fonctionnement de la caisse d'assurance et de prévoyance contre les accidents. On prélève sur une population très pauvre un impôt de plus de 3 millions, et on distribue tout juste 300.000 francs de secours. Il faut réformer la caisse de prévoyance.

Le Ministre promet depuis deux ans un projet et il n'est pas encore prêt. En attendant une réforme plus complète, conclut l'orateur, il faudrait faire quelque chose pour soustraire les malheureux à un impôt inutile et écrasant.

Le Ministre de la Marine répond que les versements inscrits à la caisse de prévoyance ne peuvent être suspendus qu'en abrogeant la loi.

J'ai préparé un projet, dit-il, réformant cette loi sur deux points principaux : les versements et les indemnités. Une commission est chargée d'étudier une reforme d'ensemble.

M. Camille Pelletan. — Si l'on abrogeait la loi, les inscrits tomberaient *de plano* sous le régime de la loi sur les accidents du travail. Comme mesure transitoire on pourrait supprimer cette année la moitié des versements inscrits.

M. Pams supplie le Gouvernement de faire quelque chose pour des malheureux dignes d'intérêt.

En rendant les versements facultatifs on porterait un coup décisif à la loi de 1898.

Le ministre de la marine se déclare prêt à la modifier.

M. Gautret demande qu'on alimente la caisse avec des prélèvements sur les primes à la marine marchande.

M. Louis Ricard. — Puisque le projet est prêt, pourquoi le ministre n'en a-t-il pas saisi la commission ?

Le Ministre répond qu'avant de soumettre son projet à la Chambre, il doit se mettre d'accord avec ses collègues des finances et du commerce.

M. Raiberti dit qu'une réforme totale est impossible. On pourrait apporter immédiatement à la loi des finances des améliorations et des modifications pratiques, en exonerant par exemple les petits pêcheurs.

M. Camille Pelletan insiste pour que les versements soient diminués de moitié.

M. de Lanessan. — Il faut attendre la discussion de la loi des finances pour trancher cette question.

M. Camille Pelletan. — Je propose alors le renvoi à la commission du budget.

M. Mirman propose le renvoi à la commission spéciale instituée pour examiner les projets relatifs à la caisse de prévoyance des inscrits maritimes.

Les chapitres 1 et 2 du budget de la caisse des invalides sont adoptés.

Sur le chapitre 3, **M. Adam** demande que les navires continuant à naviguer, après avoir accompli le temps exigé pour la demi pension soient dispensés des versements.

Les chapitres 3 à 6 sont adoptés.

Sur le chapitre 7, l'**amiral Rieunier** dit qu'il faudra alléger les charges des contribuables.

Les derniers chapitres sont adoptés.

Les Postes et Télégraphes

La Chambre aborde le budget des postes et télégraphes.

M. Groussier monte à la tribune. Il critique le système des pensions du personnel des postes et fait observer que les versements à l'Etat ne correspondent pas aux prélèvements opérés par les traitements du personnel.

La répartition des pensions est faite au point de vue du taux de ces pensions de façon tout à fait arbitraire.

Il demande que les retraites soient du 3/4 du *traitement pour les traitements inférieurs à* 4.000 francs et des 2/3 pour ceux inférieurs à 6.000 francs. Il demande, en outre, l'abaissement du temps de service exigé de 30 ans à 25 ans. L'orateur préconise enfin la retraite proportionnelle à partir de 15 ans de service.

Le personnel des postes et télégraphes est courageux et il mérite de voir améliorer sa situation (Applaudissements à gauche).

M. Muzet dit que l'administration des postes annonce sans cesse de grandes réformes qui ne se réalisent pas toujours.

Le service téléphonique laisse à désirer, il faudrait le perfectionner. Il se félicite de la réduction prochaine des frais d'affranchissement, et se plaint du retard apporté dans la livraison des colis postaux.

L'orateur demande que l'autorisation soit retirée à la Société Coopérative Alimentaire qui porte préjudice au petit commerce.

M. Dejeante se plaint de la malpropreté des bureaux de postes et des sacs qui servent au transport des dépêches et lettres.

L'orateur réclame un plus grand soin de l'hygiène dans les divers services des postes.

La discussion générale est close, aucun orateur inscrit ne prenant la parole.

M. Mougeot renonce lui-même à prendre la parole, ce qui motive une protestation de M. Muzet, qui réclamait une réponse.

On va aborder le chapitre 1er de l'administration centrale, mais de tous côtés on réclame le renvoi à demain.

Ce qui est ordonné.

Les bagarres de la Bourse du Travail

Le Président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de **MM. Marcel, Sembat** et **Dejeante** sur les violences commises par la police et les arrestations arbitraires opérées hier à la Bourse du Travail, à la suite de la réunion des Sans-Travail.

L'interpellation, sur la demande de **M. Leygues,** est remise à la suite des autres.

La séance est levée à 7 h.10 et renvoyée à demain.

SÉNAT

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de **M. Fallières.**

M. de Montfort dépose un contre-projet à la proposition de la commission de l'armée relative au service de deux ans.

Le Sénat vote, après urgence déclarée, le projet de loi attribuant la médaille coloniale au personnel des diverses missions ayant opéré, dans le centre de l'Afrique, avant le 5 septembre 1900.

LA MARINE MARCHANDE

Le Sénat reprend la discussion sur le projet de loi sur la marine marchande.

Le rapporteur dit que la commission propose de comprendre tous les inscrits maritimes dans le bénéfice du prélèvement de 5 0/0 sur les primes à la navigation.

L'article 4 ainsi modifié est adopté.

Le Sénat adopte les paragraphes de l'article 3, concernant la prime aux voiliers, avec l'amendement de M. Gauthier, qui a pour objet de diminuer les charges du Trésor en modifiant les conditions d'attribution de la prime aux petits voiliers.

L'ensemble de l'article 3 est ensuite adopté.

Le Sénat adopte également l'article 5, qui réduit la prime de navigation pour les navires faisant le cabotage international aux deux tiers de la prime payée au long cours.

Sur l'article 6, **M. Lecour-Grandmaison** dépose un amendement demandant que les primes de compensation ne soient accordées aux navires étrangers que s'ils effectuent un parcours de 35 milles à 25 milles par an.

Combattu par le rapporteur cet amendement est repoussé par 186 voix contre 60.

L'article 6 est adopté.

Les trois premiers paragraphes de l'article 6 sont adoptés.

Aux termes de ces paragraphes les vapeurs de construction française auront le droit d'opter pour chaque voyage entre la compensation d'armement et la prime de navigation.

Sur le paragraphe 4, qui exclut du droit à la prime de compensation les navires ayant 15 ans révolus ou francisés après leur 7e année, **M. Cabart-Danneville** développe un amendement tendant à frapper d'exclusion les navires francisés après leur 5e année.

L'amendement combattu par le rapporteur est repoussé par **125** voix contre **124.**

Les autres paragraphes sont adoptés, à l'exception du paragraphe 9 qui est réservé.

La commission a accepté une disposition additionnelle de **M. Gauthier** qui institue des primes réduites pour les vapeurs qui, aux essais, ont réalisé une vitesse de 12 nœuds.

Le ministre des finances fait observer qu'il s'agit de réaliser une économie de 18 millions.

La disposition additionnelle de M. Gauthier est adoptée par 208 voix contre 41.

La séance est levée à 6 h. 10 et renvoyée à demain 3 heures.

Brûlé vif

Clermont-Ferrand, 3 mars. — Samedi matin, la bonne de M. Delsmarre, ancien agent de change, âgée de soixante-dix ans environ et demeurant rue de l'Ecu, a été douloureusement *impressionnée en ouvrant,* à l'heure habituelle, la porte de la chambre à coucher de son maître pour prendre ses ordres. L'ancien agent de change gisait au milieu de la chambre, en chemise, à moitié carbonisé.

Dans la chambre pêle-mêle s'entassaient les titres et coupons de rente, les uns en partie brûlés, les autres intacts.

La bonne s'empressa d'appeler au secours. Un pharmacien accourut et fit les premiers pansements.

Un peu plus tard arrivèrent les médecins qui trouvèrent l'état de M. Delsmarre très grave. Ils craignent qu'il ne passe pas la période de trois jours pendant laquelle la fièvre sera intense.

Toute idée criminelle doit être écartée. On suppose que la malheureuse victime, qui paraissait un peu détraquée ces temps derniers, se sera levée pendant la nuit, pour chercher quelque titre et que le feu aura été communiqué à sa chemise par la lumière qu'elle tenait à la main.

Un désordre complet régnait, d'ailleurs, dans tout l'appartement ; on a découvert un peu partout des titres, des coupons et même de l'argent.

A L'ETRANGER

La situation à Barcelone

Crainte d'une nouvelle grève. — Ouverture d'une souscription populaire.

Madrid, 3 mars.— On craint à Barcelone une nouvelle grève, mais partielle, et l'on s'efforce de la conjurer.

Depuis l'arrestation de nombreux anarchistes les meneurs grévistes ont perdu beaucoup de leur assurance. La Société des Amis du pays fera afficher dans les rues des avis demandant au public de participer à la souscription populaire faite dans le but de secourir les blessés et les familles des personnes tuées lors des derniers évènements.

Dans le but de contribuer à la pacification sociale, la Société établira une Caisse de secours et de retraites pour les ouvriers.

Les troubles en Russie

Saint-Pétersbourg, 3 mars. — Le chef de la police de Moscou vient de fixer les peines qu'auront à subir les deux cent trente-quatre étudiants et autres individus qui ont pris part aux émeutes des 22 et 23 février. La plupart des inculpés ont été condamnés à l'emprisonnement pour des périodes variant d'un à trois mois.

Parmi ceux-ci se trouvent un grand nombre d'étudiantes.

La cour disciplinaire de l'Université de Saint-Pétersbourg est occupée à juger quatre cents étudiants inculpés de participation à l'agitation.

Le voyage du prince Henri

New-York, 3 mars. — Le prince Henri est arrivé samedi soir, à 5 h. 30, à Columbus, où le gouverneur de l'Ohio, lui a souhaité la bienvenue. A 8 heures 30, il était à Cincinnati.

On estime à plus de 40.000 le nombre des spectateurs assemblés aux abords de la gare et sur les quais. Les fanfares se font entendre, la foule agite des drapeaux.

Le prince répondit brièvement au maire.

Une adresse gravée lui fut remise dans une élégante reliure avec fermoir d'or et de diamant.

Le canal de Panama

Washington, 3 mars. — La légation colombienne annonce que la Colombie est en train d'arrêter les termes d'un accord ayant pour but de transférer aux Etats-Unis, sous certaines conditions, les droits acquis à la Compagnie du canal interocéanique par la concession du canal.

L'amiral Walker, président de la commission du canal interocéanique, ne croit pas que l'attitude de la Colombie tende à entraver l'acquisition du canal, dans le cas où les Etats-Unis seraient désireux de l'acheter.

JURISPRUDENCE

Maire — Conseil Municipal — Elections annulées - Fonctions du Maire — Instances — Référé

Quand des élections municipales ont été annulées, le maire et les adjoints restent en fonctions ; et le maire, conformément à l'article 90 de la loi du 5 avril 1884, conserve et administre les propriétés de la commune, et il peut faire en conséquence tous les actes conservatoires de ses droits. Il représente la commune dans les instances ; et il peut notamment introduire un référé afin de faire constater si un immeuble en construction n'empiète pas sur la voie publique. (Trib. civ. de Narbonne, 8 janv. 1902).

LA VIE RÉGIONALE

Tablettes Valenciennoises

L'Exposition d'alcool dénaturé — La transformation de la gare — Au Tribunal — Le mouvement intellectuel — Les monuments à inaugurer

Valenciennes, 2 mars.

Hé! mon cher Secrétaire, vous me prenez un peu court en me demandant pour demain des *Tablettes Valenciennoises,* mais non sans vert car ici la vie est tellement intense qu'il ne faut pas se baisser beaucoup pour ramasser les glanes d'une chrouiquette de terroir.

Mais tout d'abord, souffrez que de parler politique, je m'abstienne.

⁂

L'agriculture française au temps de Sully ne jurait que par labourage et paturage. Sous le ministère de M. Dupuy, nos agriculteurs placent toute leur confiance dans l'alcool dénaturé, et la très brillante exposition que vient de tenir ses assises à l'hippodrome, n'est pas pour étouffer en leur cœur la petite flamme de l'espérance qui s'y est allumée et qui, pour une fois, a fait une infidélité à sa parure d'émeraude.

« Il vaut mieux brûler l'alcool que le boire ». Cette boutade tombée des lèvres de notre sympathique préfet au dernier concours agricole de Bouchain, a été très spirituellement rappelée par M. Milleteau, notre sous-préfet, dans son discours d'ouverture de l'Exposition.

Seuls pourraient ne pas être de l'avis de M. Vincent ceux qui ont coutume de tuer le ver dans les brumes des aubes indécises, mais ils n'envisagent point le monopole des alcools industriels, sachant par expérience qu'il n'y a pas que la lumière qui vient du midi ; il y aura les trois six de fruits!

⁂

Autre question brûlante, celle de la transformation de la gare. Que de discussions, que de délibérations, que de rapports, que de projets, que de plans, que de devis, que d'enquêtes, que de démarches n'a-t-elle pas provoqués depuis des années et des années.

Enfin la machine administrative s'est mise en route; elle ne fait pas du 40 à l'heure, mais comme elle va piano, elle arrivera sano dans quatre ou cinq ans. Et alors, c'en sera fait de notre pauvre vieille gare en bois, pourvue de tous les défauts et dénuée de la moindre qualité, mais à laquelle se rattachent tant de souvenirs. La pioche des démolisseurs aura beau jeu. La pauvre, il n'y faudra pas toucher beaucoup, elle est brisée.

⁂

Notre tribunal ne chôme guère. On nous dirait que nos juges sont des adversaires déterminés des trois-huit que nous n'en serions pas surpris. Il ne leur suffit pas de siéger tous les jours, il faut encore qu'ils tiennent des audiences de nuit.

Du fatras des affaires, surtout la dernière, un négociant en houblons poursuivi pour dénonciation calomnieuse à l'égard d'un brasseur et condamné après un an d'instructions, d'audiences, d'expertises et de contre-expertises, diminutif de l'affaire, à six mois de prison, trois mille francs d'amende et cinq mille francs à allouer au calomnié, à titre de dommages-intérêts.

Tudieu, que de balles de houblon il faudra vendre pour retrouver celles-ci.

⁂

Des conférences littéraires, artistiques et patriotiques, des réunions et des fêtes de sociétés, banquets, concerts et bals, pas plus que du théâtre nous ne parlerons aujourd'hui des premiers parce qu'ils sont trop, de l'autre parce que la question nécessite un développement incompatible avec ces premiers batons rompus.

Et nous effleurerons la loterie pour la construction d'un Musée et l'inauguration du Musée Crank, parce qu'elles nous serviront de transition à l'exposé de la statulogie de l'arrondissement.

⁂

L'année dernière, on a inauguré à Rœulx, un monument aux enfants de la commune morts pour la patrie ; à Condé, le monument Cauron ; à Lourches, le monument à Charles Mathieu. Denain, on a élevé, mais sans inauguration officielle, un monument aux Denaisiens décédés au service de la France et la ville de Famars songe encore à ériger un monument du Travail.

A Condé, le général Poilloüe de Saint-Mars, attend un emplacement et une inauguration.

A Valenciennes, le monument de la Défense, qui a donné lieu à tant de polémiques — que d'encre, que d'encre — se dressera avant qu'il soit longtemps, sur la petite place Verte.

Après viendront, mais ils ne sont encore qu'à l'état embryonnaire, le monument Carpeaux, de Desruelles, et le monument à la gloire des industries de Valenciennes, de Theunissen.

Lorsque le bâtiment va, tout va. Souhaitons qu'il en soit de même quand ce sont le marbre et le bronze qui donnent.

Ne faut-il pas que tout le monde vive, y compris les artistes, et ne faut-il pas fournir à nos ministres l'occasion de décerner quelques bouts de rubans.

Le bonhomme Béranger qui chanta la fleur des champs qui brille à la boutonnière — trouva t-il pas les raisons trop verts — est terriblement démodé.

O. de la RHONELLE

Chronique électorale

2e Circonscription de Cambrai

La danse des Ecus

Le pactole électoral coule déjà à pleins bords dans la 2e circonscription de Cambrai. Il n'y a rien de tel vraiment que l'approche d'élections pour rendre généreux et larges ceux qui, de leurs générosités et de leurs largesses attendent escomptent à très gros intérêts la récompense!

La *Libre Parole,* le comité de la *Patrie Française* et l'*Emancipateur* de l'archevêché de Cambrai — anti-juifs, bonnets à poil et ratichons mélangés, — ont un candidat en la personne de M. Charles Lefebvre fils, banquier millionnaire, lieutenant démissionnaire par patriotisme sans doute, et voici qu'à son profit est entamé le trésor de guerre recueilli pièce à pièce, sou à sou, par ces dames de l'Archiconfrérie.

Le millionnaire, la petite bobonne, le brave *ouvrier,* les riches comme les pauvres, ont été *tapés* à seule fin « de défrayer les bons candidats et de leur donner le moyen de triompher » et « le bon candidat » de chez nous est un millionnaire qui, en plus de la subvention de 20.000 fr. à lui allouée par le Comité libéral de Lille, en plus de la brèche de 50.000 francs qu'il s'était déclaré prêt à faire à son coffre-fort, se trouve ainsi disposer de nouveaux subsides dont la distribution judicieusement assurée par la main de ces dames que certaine circulaire a comparées à Geneviève et à Jeanne d'Arc et par MM. les membres de la Fabrique de l'église ouvrira, — du moins le pense-t-on, — les portes du Palais-Bourbon.

Rien qu'au Cateau, la semaine dernière, plus de 1,000 bons de pain, de viande, de charbon, ont été semés, « non pas certes qu'il soit question en aucune sorte d'acheter les voix des électeurs » auxquels on les a remis, on a trop pour cela le respect du suffrage universel! Mais, bien qu'on ait « toutes les chances dûes au mérite personnel et aux nombreuses sympathies dont on jouit dans la région » sans parler de « l'incroyable bonne fortune de rencontrer comme adversaire... Loze, l'ancien préfet de police d'exécrable mémoire et l'ex-ambassadeur de piteuse figure », le petit Loze, en un mot, dont on ne fera qu'une bouchée, on éprouve tout de même le besoin de fumer, d'*arroser* le terrain électoral.

L'ouverture de la période électorale est le commencement de la sagesse et de la philanthropie pour les sages et les philanthropes du genre Lefebvre.

A la séance de la société de Secours mutuels l'« Union Catésienne », du 19 février 1899, connaissance a été donnée à l'assemblée des démissions de MM. Lefebvre Charles fils, banquier Mairesse-Lefebvre, banquier, Lefebvre-Mairesse propriétaire et Mme Mairesse-Nisy, propriétaire, toute la famille, quoi!

Dam! une cotisation de 6 francs par an, c'est bien dur pour de pauvres gens affligés de quelques millions!

Et les mêmes démissionnèrent également de toutes autres Sociétés charitables dont ils faisaient partie.

Les élections de 1898 étaient finies, Ch. Lefebvre fils n'y avait conquis qu'une veste de plus — et à quel prix il monte sa garde-robe! — Le terrain n'avait pas rendu, on le laissait en jachères, l'heure n'était plus de faire étalage de sentiments qui ne rapportaient pas et on fermait brutalement le coffre-fort.

A la diète, les électeurs! Sans doute, la charité est la plus belle vertu que l'on puisse pratiquer », ... mais avant les élections, pas après, quand on a été classé parmi les « laissés pour compte ».

On coupe les vivres après, mais avant on ne regarde pas à la dépense en vue du but que l'on veut atteindre et voilà pourquoi Ch. Lefebvre fils, qui, à la fin de 1898 faisait des économies de 6 francs, à l'heure actuelle prodigue, et son argent et celui des autres.

Qui qu'en veut, les guichets sont ouverts, on porte même à domicile et *raca* sur les candidats qui pratiquent la corruption électorale et n'ont même pas le respect de la Liberté et de la dignité de l'électeur.

Allons, M. le chef d'orchestre, un petit morceau, s'il vous plaît!

G. LEMYRE.

Calais. — C'est M. E. Degay, rédacteur à la *Lanterne,* qui sera à Calais le candidat du parti socialiste. M. Degay arrivera à Calais, dès l'ouverture de la période électorale.

FEUILLETON 9

CRIME DE PASSION

Par Jules MARY

PROLOGUE

Les frontières de la folie

— La neige a tout recouvert. Regardez!...

On le laissa. Les deux magistrats sortirent. Dans la campagne, on les vit qui, du bout d'un bâton, chassaient la neige, de temps à autre, de place en place. Puis, il repartaient plus loin, se livraient à la même occupation. Cela, jusqu'au Calvaire. Là, il demeurèrent plus longtemps.

Ce qu'ils trouvaient ce n'était plus les traces de pas. La neige avait tout comblé, tout égalisé.

Mais parfois, en chassant les flocons nouveaux, avec prudence, ils découvraient les traces sanglantes.

Richardier n'avait donc pas menti.

Il n'allèrent point au-delà du Calvaire. C'eût été inutile.

Lorsqu'ils revinrent à la Maison-Neuve ils y trouvèrent un gros homme, solide et trapu à l'air réjoui ; c'était M. Bénévent, le maire de Montepilloy, cultivateur et aubergiste.

M. Majolit, en se rendant à Montepilloy avait eu la chance de le rencontrer au moment où il partait en voiture pour Senlis. Ils étaient revenus ensemble et en chemin Majolit avait mis le maire au courant du drame.

En l'écoutant, M. Bénévent avait laissé échapper des exclamations.

— Tiens ! Tiens !

Majolit, d'un air grave, avait demandé:

— *Est-ce que* vous savez quelque chose?

A quoi le maire répondit sans se livrer:

— P't-être ben que oui, p't-être ben que non !...

Mais une fois devant les magistrats, il fut plus affirmatif, et à la première question qui lui fut posée, il déclara ce qu'il savait :

— Ecoutez-moi bien... Vous m'écoutez, n'est-ce pas ?... Je suis aubergiste à Montepilloy. C'est même moi qui ai la première auberge du pays. Eh bien! voici ce qui est arrivé samedi, oui, pas plus tard que samedi — avant-hier, quoi, pour mieux parler...

Ecoutez-moi bien. Dans l'après-dîner, un cocher de Senlis, du nom de Jacques Frioud, est venu à mon auberge avec sa voiture. Il a déjeuné, il s'est même mis en goguette, sauf votre respect. Et il m'a raconté qu'il avait été pris par une jeune femme à la gare de Senlis et que cette jeune femme lui avait dit : « A la Maison-Neuve, à Montepilloy. »

A la Maison-Neuve, elle est descendue en lui disant : « Attendez-moi là, je ne serai pas longtemps. Je reprends le premier train. » « Bon, que dit le cocher Jacques Frioud, j'attendrai, mais si tant seulement madame avait une petite demi-heure, je pousserais jusqu'au village car mon cheval s'est déferré et boite d'un pied de derrière. »

« Allez, qu'elle dit comme ça, mais pas plus d'une demi-heure. » Oui, la demi-heure en a duré deux et Jacques Frioud, éméché, a repris vers quatre heures le chemin de la Maison-Neuve...

Maintenant a-t-il revu la petite dame et qu'est-ce qui s'est passé? Moi, sauf votre respect, j'en ignore, j'en ignore...

— Je connais ce Jacques Frioud, dit le juge, c'est un ivrogne...

M. d'Aigurande demanda :

— Et sur cette maison quels renseignements pouvez-vous donner ?

— Les plus complets. Ecoutez-moi, écoutez-moi bien. Je suis payé pour tout savoir. Payé, c'est le mot, puisque c'est moi qui ai vendu à M. Vivarez le terrain à construire... j'ai même vendu un bon prix...

— M. Vivarez?

— Oui, un bon jeune homme très riche, qui s'était toqué du pays de par ici... Il a dépensé cent mille francs dans sa maison et il l'a habitée deux mois. Des folies quoi, des pures folies!...

— Où est-il en ce moment?

— Il est parti il a un an pour aller chasser la grosse bête dans les forêts de l'Afrique centrale. Il y restera, bien sur, mais moi je suis payé .. alors.

— Personne ne prenait soin de cette maison?

— Si, un jardinier nommé Mathieu, à qui M. Vivarez avait laissé une somme pour cela.

— Et cet homme?

— Il est mort il y a dix mois.

— De telle sorte?

— De telle sorte que la maison est bien abandonnée... Et je m'attends toujours à ce qu'on vienne me dire un matin que sauf votre respect elle a été dévalisée pendant la nuit.

Les deux magistrats n'avaient remarqué nulle part, à aucune porte, pas plus qu'aux fenêtres, des traces d'effraction.

On s'était donc servi d'une clef.

— Puisque M. Vivarez ne semblait pas vouloir habiter ici plus longtemps, dit M. d'Aigurande, n'est-il pas possible qu'il ait vendu la Maison-Neuve?

— On l'aurait appris dans la commune. Dans tous les cas, si cela est vrai, personne, à Montepilloy, ne peut se vanter, sauf votre respect, d'avoir aperçu le propriétaire!...

— Vous n'avez jamais appris que quelqu'un y fût venu, depuis les deux seuls mois qu'y a passés E. Vivarez ?

L'aubergiste se gratta le nez.

Il gardait le silence, indécis, les yeux fixés sur M. d'Aigurande. Le juge d'instruction et le procureur de la République étaient deux magistrats à l'air ouvert et fin, aux yeux éveillés et très doux. Bien qu'ils ne fussent point parents, ils avaient un certain air de ressemblance que l'âge, trente ans, tous les deux, accusait encore. Ils n'avaient aucune visée policière, ne se vantaient point d'être infaillibles, conduisaient leurs enquêtes en gens intelligents que l'expérience a rendus circonspects et ne prétendaient en aucune façon aux exploits de certains héros de romans.

— Il y a peu de crimes qui restent impunis, disait volontiers M. d'Aigurande. Il y en a, cependant. Mais pour ma part, je n'en ai pas encore rencontré,.. Presque toujours le criminel est un lâche... sa lâcheté le perd infailliblement.

Les deux magistrats remarquèrent l'hésitation de l'aubergiste.

— Vous avez *encore quelque chose à nous dire* ?

— Il me semble, en effet, avoir entendu dire par le jardinier qu'un ami de M. Vivarez était venu passer deux jours... pendant le printemps dernier...

— Il avait les clés ?

— Probablement.

— Le nom de cet homme?

— Jamais le jardinier ne l'a prononcé devant moi. Je n'ai pas prêté la moindre attention à ce détail... du reste... C'est dommage que le jardinier soit mort... Il vous eût renseignés tout de suite.

— Sa femme? ses enfants?

— Il était veuf, sans enfants, et vivait *comme un loup, dans une petite maison* hors du village, sans voir personne... On voit d'ici, regardez, la maison qu'il habitait C'est même sans doute pour cette raison-là que M. Vivarez l'avait choisi pour garder son château.

— Vous rappelez-vous vers quelle époque est venu ce visiteur inconnu?

— Ce doit être en juin dernier.

— Et depuis?

— Je n'en ai plus entendu parler; le jardinier est mort quelque temps après... Je passe souvent par ici et je n'ai jamais vu les fenêtres ouvertes.

— C'est bien, merci.

Il restait aux juges à interroger Jacques Frioud, le cocher.

Ils quittèrent la Maison-Neuve et rentrèrent à Senlis.

On trouva Frioud dormant sur son siège devant la gare. Il était ivre et tout d'abord refusa d'obéir à l'injonction du commissaire de police. Il n'obéit que sur la menace du violon.

Il se rendit en titubant au palais de justice.

M. Marsigny et M. d'Aigurande l'attendaient.

Frioud était un vieux bonhomme long et maigre, au nez trognonnant, avec quatre poils de barbe. l'œil pleurard et l'allure d'un alcoolisé mélancolique.

Il se tenait debout devant les magistrats en chancelant sur ses longues jambes mal en équilibre.

— Asseyez-vous! dit M. Marsigny.

L'homme essuya ses yeux qui pleuraient et murmura :

— C'est pas de refus...

Il fit basculer la chaise en s'asseyant à faux, se rattrapa par miracle, et se tint tranquille, le regard sur son chapeau de toile cirée.

Aux questions qui lui furent posées, il répondit par un récit interminable dont *nous donnerons à nos lecteurs seulement* la substance.

Jacques Frioud reconnaissait qu'à la vérité il avait chargé une voyageuse à la gare de Senlis, le samedi. La voyageuse descendait du train qui part de Paris à onze heures cinquante-cinq minutes du matin pour arriver à Senlis à une heure quatre minutes.

Le signalement qu'il donna — autant que son ivresse put lui fournir des détails précis — se rapportait exactement à celui de Christiane. Du reste, il ne pouvait y avoir de doute, car c'était bien à la Maison Neuve qu'il avait conduit la voyageuse. Il expliqua, ce que l'on savait déjà par le maire de Montepilloy, que son cheval ayant perdu un de ses fers, il était allé au village où il s'était grisé, oubliant qu'il devait reconduire la voyageuse à Senlis. Et il certifia que celle-ci avait manifesté l'intention de reprendre le train de quatre heures douze qui arrive à Paris à cinq heures et demie.

Ces détails avaient leur importance.

— Mais vous êtes retourné à la Maison-Neuve pour prendre cette dame... Vous ne vous êtes pas informé si elle était partie?...

— Excusez-moi... quand je suis arrivé devant la grille, avec deux heures de retard, je me suis bien douté que j'allais être attrapé... parce qu'à cette heure-là, il ne fallait plus compter que sur le train de huit heures... Mais, quand j'ai bu un coup de trop, je suis philosophe... Tout de même, voyant au bout d'un quart d'heure que personne ne se montrait, je me suis mis à faire claquer vigoureusement mon fouet... Rien... Alors, j'ai sonné... Rien non plus...

(A suivre)